

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des établissements et des contrats 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDDES/2024-109 14/02/2024
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDDES/2023-732 du 29/11/2023 : Résultats des élections des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) du 7 novembre 2023.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Correction d'une erreur matérielle dans la note de service proclamant les résultats des élections des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) du 7 novembre 2023.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Etablissements d'enseignement supérieur agricole publics

Textes de référence :

- Articles R. 814-10 à R. 814-30 du code rural et de la pêche maritime.
- Arrêté du 28 juillet 2000 fixant la composition des collèges électoraux et les modalités du scrutin en vue de l'élection des représentants des personnels et des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et vétérinaire (J.O. du 7 septembre 2000).

Elections des représentants des étudiants au CNESERAAV

Scrutin du 7 novembre 2023

La note de service DGER/SDES/2023-732 du 27/11/2023 proclamant les résultats des élections des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) du 7 novembre 2023 est modifiée ainsi qu'il suit afin de corriger une erreur matérielle :

M. Lukas GERMAIN est élu en qualité de suppléant de Mme Marine LESSIEUR, l'indication du nom de M. Maxime SIMON étant erronée.

Le sous-directeur
de l'enseignement supérieur

Jérôme COPPALLE